

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés

édition
2010

Rapport établi conformément à la Loi n°95-101 du 2 février 1995,
dite Loi Barnier, et au décret d'application n°2000-404 du 11
mai 2000 et rédigé par le Service Environnement et Gestion des
Déchets Urbains de la Communauté d'Agglomération



L'élimination
des déchets
ménagers
et assimilés

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA PLAINE CENTRALE DU VAL DE MARNE
14, rue le Corbusier - EUROPARC - 94046 CRETEIL Cedex
Tél : 01-41-94-30-00 - Fax : 01-41-94-30-55
www.agglo-plainecentrale94.fr

**PLAINE CENTRALE
DU VAL-DE-MARNE**
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION



Direction générale du développement durable,
de la politique de la ville et des sports
Service environnement et modes de circulation doux

Dès 2005, les préconisations d'une étude d'optimisation de la gestion des déchets sur le territoire communautaire avaient servi de base de travail pour le renouvellement des marchés de gestion des déchets, dont les échéances étaient fixées au 31 décembre 2010 (prolongées jusqu'au 31 mars 2011). Cette refonte globale du système a entraîné des gains environnementaux et économiques contribuant à un service de qualité.

L'obtention du Label QualiTri en 2009 attribué par l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) et la société agréée Eco-Emballages, a concrétisé l'engagement de Plaine centrale en matière de qualité de service rendu à la population.

La démarche d'amélioration du service s'inscrivant dans la durée, Plaine centrale assure constamment une réflexion sur les moyens mis en œuvre avec la recherche des objectifs suivants :

- limiter la production de déchets : gestes et comportements de prévention à l'aide du guide de la prévention, promotion à venir du compostage domestique individuel et collectif, etc. ;
- consolider le tri et le recyclage : communication en direction des usagers, fonctionnement du centre de tri ;
- optimiser les collectes dans l'objectif d'un meilleur coût.

Ces objectifs sont conformes aux priorités affichées en matière de stratégie de gestion des déchets au niveau régional par le PREDMA (Plan Régional d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés) d'Ile-de-France et au niveau national par le Grenelle de l'Environnement.

C'est pourquoi en 2009-2010, dans la perspective du renouvellement des marchés prévu début 2011, une seconde étude d'optimisation a été réalisée avec un double objectif : mettre en œuvre un dispositif capable de répondre aux engagements retenus dans le cadre du Grenelle de l'Environnement tout en maintenant un service de qualité adapté aux besoins de la population et à coût maîtrisé.

Cette nouvelle étude a permis de montrer que le service de collecte était bien adapté au territoire et aux usagers. Ainsi, différentes actions cohérentes et concertées seront mises en place dans les 5 prochaines années, avec pour objectif de moderniser et d'améliorer la compétence « déchets » et d'une manière générale le cadre de vie des habitants.

■ L'élimination des déchets

Ce rapport est établi conformément au décret n° 2000-404 en application de la loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement. Il est dressé pour l'ensemble des communes de la communauté pour lesquelles l'Agglomération exerce sa compétence et est présenté au Conseil Communautaire « dans les 6 mois qui suivent l'exercice concerné ».

Il est ensuite mis à la disposition du public et transmis aux communes membres concernées pour présentation à leur Conseil Municipal.



EDITORIAL.....	2
SOMMAIRE.....	4
1- Présentation de la collectivité en charge de l'élimination des déchets ménagers.....	5
1.1 Le territoire en repères.....	5
1.2 Les moyens humains (hors agents de collecte).....	6
2 - Organisation générale du service public de collecte et de traitement des déchets ménagers.....	7
2.1 Caractéristiques des opérations de pré-collecte et de collecte.....	7
2.1.1 Les contenants de collecte.....	7
2.1.2 Les dispositions de collecte au porte à porte.....	8
2.2 Déchets pris en charge par Plaine centrale.....	8
2.3 Tonnages des déchets collectés sur le territoire.....	9
2.4 Evolution des tonnages de déchets collectés les 10 dernières années.....	10
2.5 Caractéristiques du réseau de déchèteries.....	11
2.5.1 Les modalités de gestion des déchèteries.....	11
2.5.2 Les tonnages déposés en déchèterie.....	12
2.6 Diversifier les modes de traitement.....	12
2.6.1 Les modalités de valorisation matière ou recyclage des déchets collectés au porte à porte.....	12
2.6.2 Les performances de tri.....	13
2.6.3 La valorisation énergétique du traitement des déchets résiduels	14
2.6.4 Le centre d'enfouissement technique de classe 2.....	15
2.7 Evolution des types de traitement des déchets.....	15
3 - Les coûts du service public.....	16
3.1 Les dépenses du service.....	16
3.2 Les recettes.....	17
3.3 Le montant des principales prestations confiées à des entreprises sous contrat.....	18
4 - Les faits marquants.....	19
5 - A l'avenir.....	20
6 - En bref	21
Glossaire des termes techniques et abréviations.....	23
Annexes.....	23



1 Présentation de la collectivité en charge de l'élimination des déchets ménagers

1.1 Le territoire en repères

La Communauté d'agglomération de la Plaine centrale du Val-de-Marne, créée le 1^{er} janvier 2001, regroupe les communes d'Alfortville, de Créteil et de Limeil-Brévannes.

Tableau de présentation de la Plaine centrale du Val-de-Marne

Nom des communes	Population Insee 2008	Superficie (en km ²)	Part / population totale	% habitat vertical
Alfortville	44 986 hab	3,67	29%	67%
Créteil	90 127 hab	11,43	59%	82%
Limeil-Brévannes	18 913 hab	6,93	12%	46%
TOTAL	154 026 hab	22,03	100%	74%

habitat vertical = collectif de plus de 10 logements

Nota : l'ensemble des chiffres présenté dans le présent rapport est calculé sur la base Insee 2008

Le territoire et les équipements concernés par la gestion des déchets



* Créteil Incinération Energie



1.2 Les moyens humains (hors agents de collecte)

➔ L'organisation du service Environnement au cours de l'année 2010 est la suivante :

1 Responsable du service Environnement et déchets urbains
Assure la gestion financière, technique et administrative du service

1 ingénieur
Assure la gestion du SMITDUVM et le traitement des déchets, assiste le responsable du service pour la gestion du service

1 technicien
Assiste le responsable du service pour la partie collecte et la gestion des déchèteries

1 secrétaire
Assure la gestion du courrier, le secrétariat et les appels du n°vert

Pôle collecte

1 coordinateur et 5 messagers du tri assurant :

- les opérations de suivi et contrôle du service (collectes et dotation en bacs) ;
- communication et promotion du tri : gardiens d'immeubles, habitants,... ;
- redynamisation des conditions du tri.

Pôle déchèterie

1 contrôleur et 8 gardiens de déchèterie assurant :

- l'entretien et le fonctionnement du site ;
- l'accueil et l'information des usagers ;
- le contrôle des accès et du tri dans les bennes.



2 Organisation générale du service public de collecte et de traitement des déchets ménagers

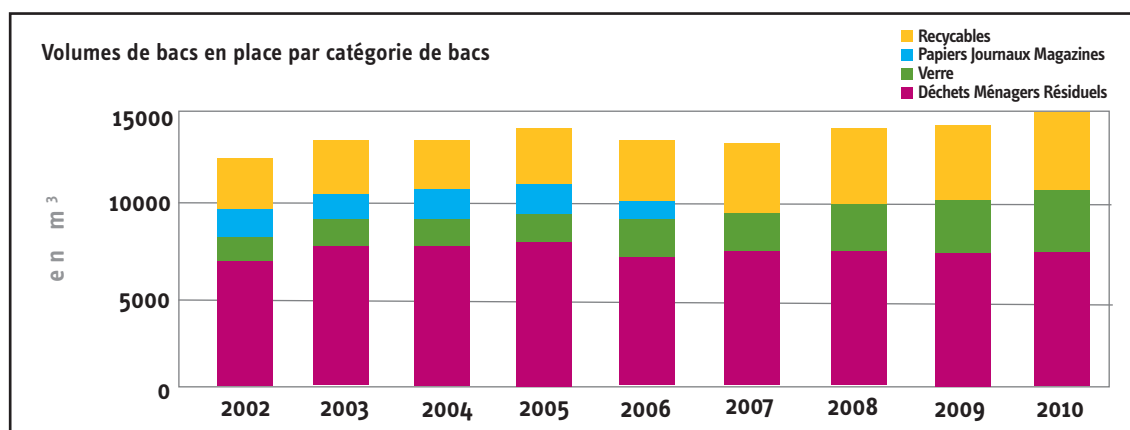
Au titre des compétences optionnelles, la Communauté d'agglomération gère la collecte et le traitement des déchets des ménages et assimilés sur son territoire. La Communauté d'agglomération adhère au SMITDUVM (Syndicat Mixte de Traitement des Déchets Urbains du Val-de-Marne) pour le traitement par incinération de ses déchets résiduels.

2.1 Caractéristiques des opérations de pré collecte et de collecte

2.1.1 Les contenants de collecte

Pour faciliter le geste de tri mais aussi garantir la sécurité des agents collectant les déchets, Plaine centrale fournit gratuitement les contenants jaunes (emballages et journaux magazines), verts (verre) et grenats (déchets résiduels) nécessaires pour la collecte en porte à porte des usagers. Le parc de bacs est détenu par la société TEMACO assurant une prestation de location-maintenance.

Le calcul de la dotation est établi sur la base d'un volume théorique de production de déchets et sur le nombre de personnes présentes au foyer. Les volumes en place sont répartis comme suit :



L'augmentation de 2,5 % du volume de bacs entre 2009 et 2010 s'explique par la livraison d'importants programmes immobiliers sur tout le territoire communautaire.

Seule la collecte des déchets végétaux est organisée en sacs. C'est pourquoi, chaque année une dotation en sacs plastique (et papiers uniquement pour quelques maisons sur Alfortville qui possèdent un jardin ne donnant pas directement sur la voie publique) est distribuée en porte à porte. Les sacs en plastique, une fois vidés, sont remis dans le jardin des particuliers.

2.1.2 Les dispositions de collecte au porte à porte

Caractéristiques des opérations de collecte assurées en porte à porte

Flux collectés	Mode d'exploitation	Fréquence de collecte	Contenant	% population desservie
Déchets ménagers résiduels	Prestataire SITA	C2 à C3	Bacs à couvercle grenat	100%
Verre	Prestataire SITA	C0,5	Bacs verts	100%
Autres emballages hors verre + journaux-magazines	Prestataire SITA	C1 à C2	Bacs à couvercle jaune	100%
Déchets des zones d'activités	Prestataire SITA	C2	Bacs à couvercle grenat, jaune et bleu	zones d'activités
Déchets de jardin	Prestataire SITA	C1 du 15 mars au 15 déc.	En sacs	51% (habitat pavillonnaire)
Encombrants	Prestataire SITA	1 fois par mois	En tas sur la voie publique	100%

En fonction des types de flux, le service est assuré de 5h30 à 22h. Avec 21 véhicules de ramassage, la société SITA a parcouru 266 709 kilomètres en 2010 contre 256 940 en 2009.

Les usagers dits non ménages (établissements publics, artisans, entreprises commerciales ou de service, centres commerciaux) implantés dans une zone d'activité ou en centre ville font l'objet d'une collecte spécifique à condition de respecter les quantités et les caractéristiques établies par le règlement de collecte.

2.2 Déchets pris en charge par Plaine centrale

Les déchets relevant de la compétence de Plaine centrale proviennent :

- des déchets ménagers au sens strict, issus de l'activité quotidienne des ménages ;
- des déchets qui y sont assimilables, en nature et en quantité. Ce sont principalement les déchets issus des activités économiques : administrations, établissements publics et artisans/commerçants ;
- des déchets produits par les services communautaires et communaux (déchets de voiries, entretien des espaces verts, nettoyage des marchés...).

On peut distinguer 2 grandes familles de déchets ménagers et assimilés (DMA) :

- les ordures ménagères et assimilées (OMA) constitués :
 - des recyclables secs collectés sélectivement, c'est-à-dire faisant l'objet d'une collecte sélective (CS) : emballages, journaux, magazines, verre ;
 - des ordures ménagères résiduelles (OMR) collectés en mélange, c'est-à-dire la plupart des déchets qui ne font pas l'objet d'une collecte sélective ;
- les déchets occasionnels, parmi lesquels on compte :
 - les déchets organiques issus de l'entretien des espaces verts des particuliers (déchets verts) ;
 - les papiers/cartons ;
 - les déchets métalliques ;
 - les déchets de bois ;
 - les pneumatiques usagés ;
 - les déchets de construction et de démolition non évolutifs (béton, carrelage, etc.) ;
 - les déchets d'équipement électrique et électronique (DEEE) ;
 - les déchets encombrants en mélange (tout venant), essentiellement composés de déchets non valorisables (c'est-à-dire ne comprenant pas des matériaux cités précédemment) ;
 - les déchets ménagers spécifiques (déchets dangereux diffus des ménages) ;
 - les déchets de textiles usagés.



Deux modes de collecte de ces déchets sont proposés aux usagers :

- la collecte au porte à porte proposée uniquement pour les DMA, les encombrants et les déchets végétaux ;
- la collecte en déchèterie pour les autres types de déchets.

2.3 Tonnages des déchets collectés sur le territoire

En 2010, le poids total des déchets pris en charge par la Plaine centrale s'élève à 79 955 tonnes répartis comme suit :

- 56 817 tonnes de déchets collectées en porte à porte par SITA ;
- 204 tonnes de tas sauvages collectées par SITA ;
- 13 839 tonnes déposées en déchèteries ;
- 9 095 tonnes produites par les services municipaux et communautaires en charge du nettoyage et de l'entretien des voiries.

Tableau récapitulatif des tonnages pris en charge par Plaine centrale en 2010 et évolution de la production par rapport à 2009 (en %)

	2009	2010	Evolution 2009 / 2010	2010 ⁽²⁾	Données Ile-de-France (ORDIF ⁽³⁾) 2009	Données France 2009 (ADEME)
Total collecte en porte à porte	56 149 t	56 817 t	1,2%	368,9 Kg/hab	419,0 Kg/hab	404,0 Kg/hab
dont déchets ménagers résiduels	41 690 t	41 920 t	0,6%	272,2 Kg/hab	315,0 Kg/hab	299,0 Kg/hab
dont déchets ménagers recyclables	8 982 t	9 259 t	3,1%	60,1 Kg/hab	56,0 Kg/hab	75,0 Kg/hab
dont déchets végétaux	2 101 t	2 066 t	-1,6%	13,4 Kg/hab	19,0 Kg/hab	18,0 Kg/hab
dont encombrants	3 377 t	3 572 t	5,8%	23,2 Kg/hab	29,0 Kg/hab	12,0 Kg/hab
Tas sauvages (SITA)	225 t	204 t	-9,4%	1,3 Kg/hab		
Total déchets déposés en déchèteries	14 034 t	13 839 t	-1,4%	89,8 Kg/hab	56,0 Kg/hab	184,0 Kg/hab
Total déchets des services⁽¹⁾	8 967 t	9 095 t	1,4%	59,1 Kg/hab		
dont déchets des services minicipaux	3 397 t	1 900 t	-44,1%	12,3 Kg/hab		
dont déchets de la propreté Urbaine	5 571 t	7 196 t	29,2%	46,7 Kg/hab		
TOTAL	76 376 t	79 956 t	0,7%	519,1 Kg/hab		

(1) Déchets déposés sur les centres de traitement par les services communaux et la propreté urbaine (corbeilles à papier, dépôts sauvages)

(2) L'ensemble des chiffres présenté est calculé sur la base de la population officielle : Insee 2008

(3) Observatoire Régional des Déchets d'Ile-de-France

La production globale des déchets a faiblement augmentée de 0,7 % par rapport à 2009 alors qu'elle avait connu une progression plus importante de 3,1 % sur la période précédente notamment en déchèterie avec une progression de 19,5 % entre 2008 et 2009 contre -1,4 % entre 2009 et 2010.

Les déchets collectés en porte à porte sont en légère hausse de 1,2 % avec :

- une progression des déchets recyclables tous flux confondus (acier, aluminium, plastiques, cartons, verre, journaux/magazines et papiers) de 3,1 % traduisant une amélioration de l'effort de tri des usagers. Avec une production de 60 kg/hab. de recyclables secs, Plaine centrale se positionne au delà des ratios de l'Ile-de-France (56 kg/hab. en 2009 – source : ORDIF*) ;
- un maintien de la production des déchets résiduels à niveau relativement bas par rapport aux références régionales (272 kg/hab. pour Plaine centrale contre 315 kg/hab. en Ile-de-France en 2009 – source : ORDIF) ;
- une hausse du tonnage d'encombrants qui évolue de 5,8 % entre 2009 et 2010. La production atteignant ainsi 23 kg/hab. reste néanmoins inférieure aux ratios d'Ile-de-France de 29 kg/hab. en 2009 (source : ORDIF) ;
- une diminution de la production de déchets végétaux (-1,6 %) probablement liée aux conditions météorologiques ayant un impact sur les quantités produites d'une année sur l'autre.

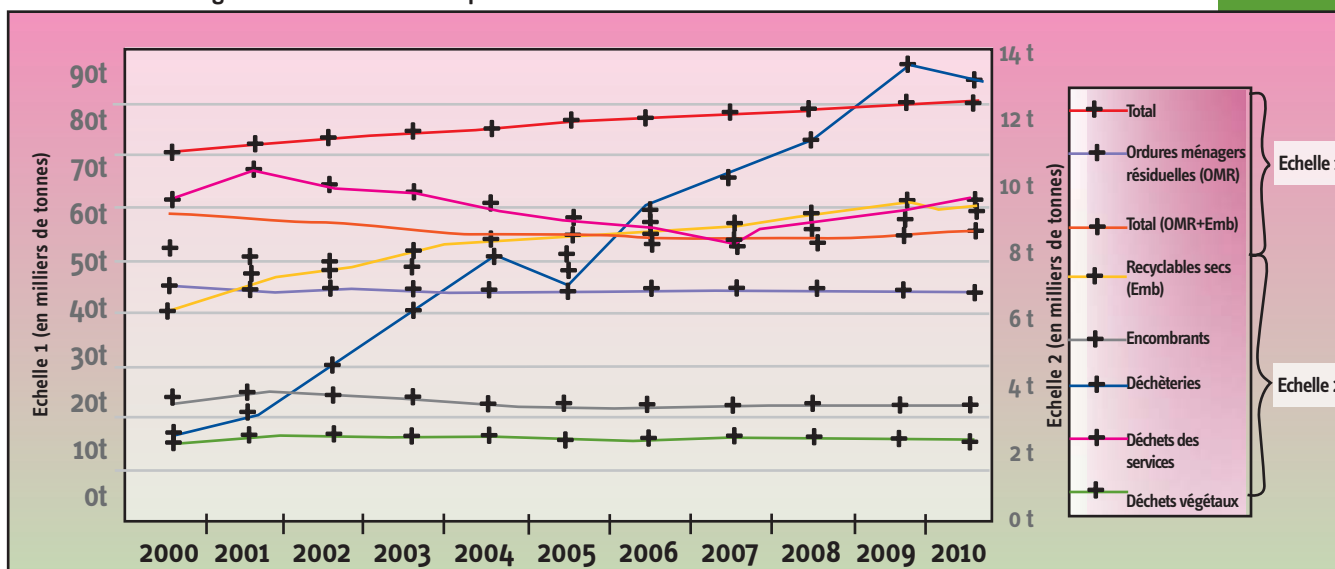
Le poids de déchets accueillis en déchèterie a diminué légèrement (-1,4 %) en 2010 alors que les 3 dernières années avaient été marquées par une progression significative des quantités alors que le niveau de fréquentation restait stable. Cette diminution s'explique par un contrôle renforcé des accès en déchèteries où des quantités « industrielles » étaient illicitement déchargées. Ainsi, 89,8 kg/hab. de déchets ont été déposés en 2010 contre 91,5 en 2009. Cette valeur est supérieure à la moyenne

francilienne (56 kg/hab. en 2009 - source : ORDIF) mais nettement inférieure à la moyenne française fixée à plus de 184 kg/hab. (données 2009 - source : ADEME).

Enfin, les déchets produits et/ou collectés par les services municipaux et communautaires ont progressé de 1,4 %.

2.4 Evolution des tonnages de déchets collectés les 10 dernières années

Evolution des tonnages de déchets collectés par Plaine centrale



En 2010, l'équivalent de 332,3 kg/hab. d'emballages et de déchets résiduels ont été collectés en porte à porte sur le territoire communautaire contre 398,3 kg/hab. en 2000, soit une diminution de 66 kg/hab. (diminution de 60 kg/hab. à l'échelle francilienne entre 2000 et 2009). Par contre au cours de la même période, la proportion de recyclables secs collectés sélectivement a augmenté de 29,4 %.

D'une manière générale, la diminution de la production des déchets peut s'expliquer par :

- le détournement de flux autrefois collectés dans les OMR résiduelles et récupérés dans le cadre des collectes en porte à porte (apports en déchèteries) ;
- les efforts en matière de prévention ;
- variation conjoncturelle liée à l'activité économique impactant directement la consommation des ménages et la production de déchets issus des entreprises.

Les tonnages déposés en déchèterie ont fortement augmentés entre 2000 et 2010 (13,4 à 89,8 kg/hab/an), conséquence directement liée à l'ouverture de la déchèterie de Limeil-Brévannes en 2003 et d'Alfortville en 2006.

Enfin, les quantités totales collectées par Plaine centrale ont augmenté de 12,9 % sur 10 ans, du fait de l'augmentation très importante des dépôts en déchèterie.



2.5 Caractéristiques du réseau de déchèteries

2.5.1 Les modalités de gestion des déchèteries

Sous réserve de respecter les volumes autorisés (3x1m³ par semaine), les usagers ménages peuvent déposer gratuitement leurs déchets dans l'un des trois sites communautaires. En revanche, les usagers « non ménages » (artisans, commerçants, établissements publics) doivent s'acquitter d'une redevance et respecter les limitations de dépôts prescrits par l'arrêté d'utilisation des déchèteries du 29 novembre 2005 pris par le Président de Plaine centrale.



Caractéristiques du réseau de déchèteries

Nombre de déchèteries	3	
Nombre moyen d'habitants par déchèterie	154 026 hab.	
“Haut quai” : maîtrise d'ouvrage	Plaine centrale du Val-de-Marne	
“Bas quai” : maîtrise d'ouvrage	Plaine centrale du Val-de-Marne	
“Haut quai” : mode d'exploitation	Régie	
“Bas quai” : mode d'exploitation	Prestation de service confiée à la société PAPREC	
Jours d'ouverture	15 Digue d'Alfortville (Z.A.C. Val de Seine) 94140 Alfortville	Horaires d'ouverture : de 9h à 12h30 et de 14h30 à 18h. Fermeture le : mardi, le vendredi après-midi et le dimanche matin
	rue François Mauriac (près de la Préfecture) 94000 Créteil	Horaires d'ouverture : de 9h à 12h30 et de 14h30 à 18h. Fermeture le : lundi et le jeudi
	avenue Descartes (près du stade D. Pironi) 94450 Limeil-Brévannes	Horaires d'ouverture : de 9h à 12h30 et de 14h30 à 18h. Fermeture le : lundi, le vendredi matin et le dimanche après-midi
Accueil déchets dangereux des ménages	Oui	
Accès professionnels	Oui, sous conditions	

En déchèterie, les agents communautaires accueillent et orientent les usagers dans leur geste de tri. La société PAPREC assure l'enlèvement des bennes alors que les déchets dangereux des ménages sont pris en charge par l'entreprise TRIADIS. Les déchets d'équipements électriques et électroniques dits « DEEE » sont évacués et traités par la société Ecologic.

Les déchets triés issus des déchèteries, mais également ceux issus de l'activité des services communautaires et municipaux, sont évacués comme suit :

- les déchets végétaux sont transformés en compost dans le centre de traitement spécifique de la société T.E.V.A. à la Queue en Brie (94).
- les gravats sont traités à Soignolles-en-Brie (77) en Centre d'Enfouissement Technique de classe 3, propriété de SITA,
- le bois est broyé au Centre SITA de Gennevilliers (92),
- les métaux sont dirigés vers l'entreprise DUPUY à Bonneuil-sur-Marne (94),
- les déchets électriques et électroniques sont pris en charge gratuitement par Ecologic (Décret n°2005-829 du 20 juillet 2005 relatif à la composition des équipements électriques et électroniques et à l'élimination des déchets issus de ces équipements),
- les lampes usagées sont reprises gratuitement par RECYLUM,
- les déchets ménagers spéciaux sont regroupés sur le centre de tri de TRIADIS à Etampes (91), puis envoyés vers les filières de valorisation ou de traitement spécifiques,
- la société ALIAPUR est agréée pour mettre en œuvre la filière conforme de récupération et d'élimination des pneus. Les pneumatiques usagés sont collectés et recyclés gratuitement par EKOLOGOS à Jutigny (77) (cf. décret 2002-1563 du 24 décembre 2002 relatif à l'élimination des pneus usagés).
- les piles sont collectées et traitées gratuitement par la société agréée COREPILE (décret 99-374 du 12 mai 1999 relatif à la mise sur le marché des piles et accumulateurs et à leur élimination),
- les cartouches d'impression usagées (laser, jet d'encre, fax, photocopieur) sont collectées gratuitement par la société Ecologique Bureautique.

- les piles sont collectées et traitées gratuitement par la société agréée COREPILE (décret 99-374 du 12 mai 1999 relatif à la mise sur le marché des piles et accumulateurs et à leur élimination),
- les cartouches d'impression usagées (laser, jet d'encre, fax, photocopieur) sont collectées gratuitement par la société Ecologique Bureautique.

2.5.2 Les tonnages déposés en déchèteries

Flux de déchets acceptés	Filière de valorisation élimination	2009	2010	Evolution 2009 / 2010	2010	Donnée Ile-de-France 2009 (ORDIF)	Donnée France 2009 (ADEME)
Total déchets déposés en déchèteries		14 034 t	13 839 t	-1,4%	90 kg/hab	55 kg/hab	181 kg/hab
dont déchets végétaux	Compostage	535 t	519 t	-3,1%	3,4 kg/hab	8,0 kg/hab	55,0 kg/hab
dont gravats	Installation de stockage	4 901 t	3 587 t	-26,8%	23,3 kg/hab	22,0 kg/hab	51,3 kg/hab
dont bois	Recyclage	1 219 t	1 319 t	8,2%	8,6 kg/hab	3,0 kg/hab	25,7 kg/hab
dont ferrailles	Recyclage	159 t	92 t	-41,7%	0,6 kg/hab	1,9 kg/hab	
dont cartons (+compacteur)	Recyclage	110 t	102 t	-7,2%	0,7 kg/hab	0,6 kg/hab	
dont DEEE	Recyclage	97 t	48 t	-50,8%	0,3 kg/hab	1,1 kg/hab	3,7 kg/hab
dont non valorisables et déclassé	Installation de stockage	6 915 t	8 068 t	16,7%	52,4 kg/hab	17,6 kg/hab	44,0kg/hab
dont déchets toxiques	Elimination	98 t	105 t	7,3%	0,7 kg/hab	0,6 kg/hab	1,8 kg/hab
Pneumatiques (en nombre de pneus et / ou roues)	Recyclage	745	407	--	--	--	--
Pneumatiques (en tonne)		15 t	11 t	--	--	--	--

Les dépôts en déchèterie connaissent leur première baisse depuis 2005 : -1,4 % entre 2009 et 2010 notamment sur les sites d'Alfortville (-12,0 %) et de Créteil (-1,3 %). Les dépôts sur le site de Limeil-Brévannes connaissent à l'inverse une hausse de 8,3 %.

Avec 90 kg/hab. déposés en 2010, Plaine centrale reste au delà des ratios enregistrés en Île-de-France, de l'ordre de 55 kg/hab.

La diminution des apports en déchèterie est principalement liée aux apports de gravats en forte baisse de 25 à 30 % selon les déchèteries.

Il est constaté une diminution importante des tonnages de ferrailles, conséquence probable de la hausse du cours des métaux ferreux en 2010 par rapport à 2009 et de leur plus grande récupération. Les tonnages de DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques) sont en également en forte baisse (-50,8 %), du fait de vols importants dans les déchèteries.

2.6 Diversifier les modes de traitement

Les principales installations de traitement utilisées par Plaine centrale sont les suivantes :

- un centre de tri des déchets recyclables secs situé à Limeil-Brévannes ;
- un centre de transfert du verre d'emballage situé à Limeil-Brévannes ;
- une plate forme de compostage des déchets végétaux implantée à la Queue-en-Brie ;
- des centres de traitement spécialisés notamment pour les DMS et les DEEE respectivement à Etampes et à Sarcelles ;
- un centre d'enfouissement technique de classe 2 localisé à Soignolles-en-Brie ;
- une usine d'incinération avec valorisation énergétique localisée à Créteil.

2.6.1 Les modalités de valorisation matière ou recyclage des déchets collectés au porte à porte

Les emballages ménagers et journaux-magazines collectés sélectivement en porte à porte dans les bacs jaunes sont triés et conditionnés sur le centre de tri appartenant à la société SITA implantée à Limeil-Brévannes.

Les déchets sont triés dans le cadre des prescriptions techniques minimales (PTM) définies par Eco-Emballages avec qui Plaine centrale a contractualisé le 4 avril 2006 pour une durée de 6 ans. Cette société agréée par les pouvoirs publics pour aider les collectivités en matière de collecte sélective



apporte à Plaine centrale un soutien technique mais aussi une aide financière liée à la qualité du tri. Les matériaux soutenus par Eco-Emballages sont l'acier, l'aluminium, les papiers/cartons et les flaconnages plastiques. Les journaux, magazines, papiers, ainsi qu'une partie des cartons dits DEIC (déchets d'emballages industriels et commerciaux) collectés dans le cadre du service public font l'objet de contrats de reprise particuliers.

Parmi les emballages collectés dans les bacs jaunes chez les ménages et dirigés vers le centre de tri, peuvent être détectés des déchets indésirables liés aux erreurs de tri (sacs et barquettes plastique, pots de yaourt, polystyrène, déchets organiques...). Ces refus de tri sont transportés vers le centre d'enfouissement technique de classe 2 implanté à Soignolles-en-Brie. Le taux de refus des emballages (hors verre) s'élève à 20,8 % en légère baisse par rapport à 2009 (21,4 %). A titre de comparaison, le taux de refus enregistré en Ile-de-France en 2009 en sortie de centre de tri est de 26 % (source ORDIF).

2.6.2 Les performances de tri

Les tonnes valorisées correspondant aux matériaux réellement expédiés vers les filières de recyclage durant l'année sont les suivantes :

Performances de tri des emballages et journaux-magazines collectés et expédiés

Tonnages d'emballages et journaux magazines expédiés aux filières de recyclage	2009	2010	Evolution 2009 / 2010	kg/hab	Données ⁽³⁾ France 2009
Emballages en acier	139 t	174 t	24,9%	1,1 kg/hab	0,78 kg/hab
Emballages en aluminium	10 t	8 t	-17,9%	0,1 kg/hab	0,05 kg/hab
Flaconnages plastiques	410 t	444 t	8,3%	2,9 kg/hab	2,34 kg/hab
Emballages Liquides Alimentaires (briques)	63 t	42 t	-33,9%	0,3 kg/hab	0,34 kg/hab
Emballages Ménagers Recyclables (carton)	1 504 t	1 720 t	14,3%	11,2 kg/hab	6,38 kg/hab
Verre	2 254 t	2 266 t	0,5%	14,7 kg/hab	19,16kg/hab
Journaux magazines	1 393 t	1 578 t	13,3%	10,2 kg/hab	15,11 kg/hab
Gros de magasin	1 431 t	1 354 t	-5,3%	8,8 kg/hab	--
<i>dont gros de Magasin issu de la CS</i>	967 t	1008 t	4,2%	6,5 kg/hab	--
<i>dont gros de Magasin issu des ZAC</i>	463 t	347 t	-25,2%	--	--
Housses plastiques	22 t	15 t	-34,0%	0,1 kg/hab	--
Cartons dit DEIC ⁽¹⁾	484 t	409 t	-15,6%	2,7 kg/hab	--
Refus de tri	1 361 t	1 319 t	4,2%	8,6 kg/hab	--
<i>dont refus(erreurs de tri de la CS)</i>	1 143 t	1 191 t	-41,2%	--	--
<i>dont refus(erreurs de tri des cartons la CS) ZAC</i>	218 t	128 t	-3,0%	0,8 kg/hab	--
Total (hors refus de tri)	7 710 t	8 008 t	3,9%	52,0 kg/hab	--
Total déchets	9 071 t	9 328 t	2,8%	60,6 kg/hab	--
Taux de refus des emballages en bi flux des ménages (hors verre) ⁽⁴⁾	21,4 %	20,8 %	--	--	27% ⁽⁴⁾
Taux de refus ⁽³⁾ des papiers cartons des ZAC ⁽¹⁾	15,8%	9,6%	--	--	--

(1) Données centre de tri

(2) DEIC : déchets d'emballages industriel et commercial

(3) Données Eco-Emballages et Adelphe : performance nationale 2008 par matériau pour les usagers ménagers ou assimilés

(4) Donnée ORDIF

Globalement, la production de déchets recyclables est en augmentation de 3,9 % entre les deux exercices. On peut également noter :

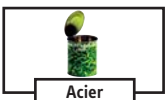
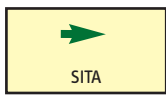












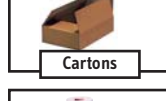




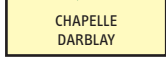
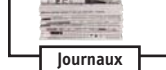
- une forte progression des emballages en acier (+24,9 %), des cartonnettes (+14,3 %) et des journaux magazines (+13,3 %) ;
- une diminution importante des briques (-33,9 %).

Excepté pour le verre (14,7 kg/hab. en 2010 contre 19,16 kg/hab. en milieu urbain) et les journaux magazines (10,2 kg/hab. contre 15,11 kg/hab. en milieu urbain), les performances des matériaux recyclés restent supérieures ou équivalentes à celles des milieux urbains français, ce qui traduit l'engagement des habitants en matière de tri, alors même que la proportion d'habitat vertical est importante sur le territoire.

Les refus de tri enregistrent une amélioration, passant de 21,4 % en 2009 à 20,8 % en 2010.



Après leur tri ou leur affinage, les déchets issus de la collecte sélective (emballages, verre, papier et journaux magazines), sont évacués vers les filières de recyclage suivantes :

 Acier	 SITA	 boîtes de conserve...
 Aluminium	 SITA	 blocs moteur...
 Plastiques	 SITA	 pulls et fibres synthétiques...
 Verre	 SAINT GOBAIN EMBALLAGES	 bouteilles en verre
 Emballages cartons	 SITA	 Cartons
 Tétra Packs	 SITA	 Essuie-tout...
 Journaux magazines	 CHAPELLE DARBLAY	 Journaux



Eco-Emballages, facilitateur de tri

Eco-Emballages a été créée en 1992 suite à la loi relative à la valorisation maximale des déchets ménagers d'emballages. Elle est agréée par les services publics pour une mission d'intérêt général : faire trier les Français, accompagner le recyclage et faire progresser les emballages. Les industriels versent à Eco-Emballages une contribution sur chaque emballage produit. Les fonds sont redistribués aux collectivités compétentes sous forme d'aides financières.

En 2010, la société a versé 886 721 € (dont 256 178 € en solde de l'exercice 2009, 56 000 € en soutiens aux ambassadeurs du tri et 14 043 € en soutien à la communication) à Plaine centrale contre 647 878 € en 2009.

2.6.3 La valorisation énergétique du traitement des déchets résiduels

Les déchets ménagers résiduels sont traités par l'usine d'incinération Créteil Incinération Energie (C.I.E.), implantée à Créteil. L'usine est exploitée par Norvegie, filiale de Suez Environnement.

Plaine centrale du Val-de-Marne est représentée au sein du Syndicat Mixte de Traitement des Déchets Urbains du Val-de-Marne (SMITDUVM) qui coordonne la gestion de l'usine C.I.E. Le SMITDUVM est composé en 2010 de 3 Communautés d'agglomération (Vallée de la Marne, Haut Val-de-Marne et Plaine centrale) et de 7 communes indépendantes (Bonneuil-sur-Marne, Bry-sur-Marne, Champigny-sur-Marne, Fontenay-sous-Bois, Saint-Maur-des-Fossés, Villeneuve-Saint-Georges, Villers-sur-Marn e) .

L'incinération des déchets permet de fournir de l'énergie sous forme d'électricité à EDF mais également de la chaleur, grâce au raccordement de l'usine au réseau de chauffage urbain de Créteil.

Grâce à un traitement approprié des mâchefers (sous produit de l'incinération), l'acier et l'aluminium sont récupérés et valorisés. Des 54 876 tonnes de produits qui sortiront de C.I.E., 37 315 tonnes ont été utilisées à des fins routières pour les remblais, 2 376 tonnes de métaux ferreux et 231 tonnes de métaux non ferreux seront réache-

Carte d'identité de Créteil Incinération Energie

Les grandes étapes :

- 1977** : Création de la 1ère usine avec deux lignes d'incinérations type pyrofusion
- 1988** : Délégation de service public attribué à C.I.E. par la ville de Créteil
- 1994** : Mise en service de la ligne DASRI (Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux)
- 1997** : Création du SITDUVM transformé en SMITDUVM en 2001
- 2000** : Démarrage des nouvelles lignes « Emeraude »
- 2001** : Traitement complémentaire des fumées sur les lignes « Emeraude » (dioxines, furanes et oxydes d'azote)
- 2005** : Mise en conformité à la Directive européenne n°2000/76/CE du 4 décembre 2000 (traitement des effluents, récupération des eaux...)
- 2008** : Raccordement de l'usine au réseau de chauffage urbain de Créteil

Mémo :

- Arrêté d'exploitation n°2003-2004 en date du 10 juin 2004
- Capacité de traitement de la ligne DASRI : 19 500 tonnes/an
- Capacité de traitement des deux lignes Emeraude : 225 000 tonnes/an
- Apports de Plaine centrale = 43 866 tonnes en 2010, sur un total de 221 034 tonnes traitées sur les lignes Emeraude (autres clients : producteurs de DIB et de DASRI).

Les éléments techniques et financiers relatifs à l'usine d'incinération de Créteil font l'objet d'un rapport de délégation de service public présenté chaque année à la Commission Consultative des Services Publics Locaux ad hoc.

Les résultats des mesures environnementales menées sur le site sont disponibles en continu sur <http://www.novergie.com/page/environnement/resultat-environnementales.php?site=CIE>.

2.6.4 Le centre d'enfouissement technique de classe 2

Les déchets des ménages et assimilés non incinérables (déchets de grande taille) et ne pouvant pas être valorisés en raison de leur nature (déchets mêlés) ainsi que les refus de tri sont évacués au Centre d'Enfouissement Technique de classe 2 de Soignolles-en-Brie (77) géré par la société SITA Ile-de-France. Ce site fait l'objet d'un traitement des lixiviats (« jus de décharge ») en station d'épuration (Prêles en Brie) et d'une valorisation du biogaz produit (énergie et production électrique).



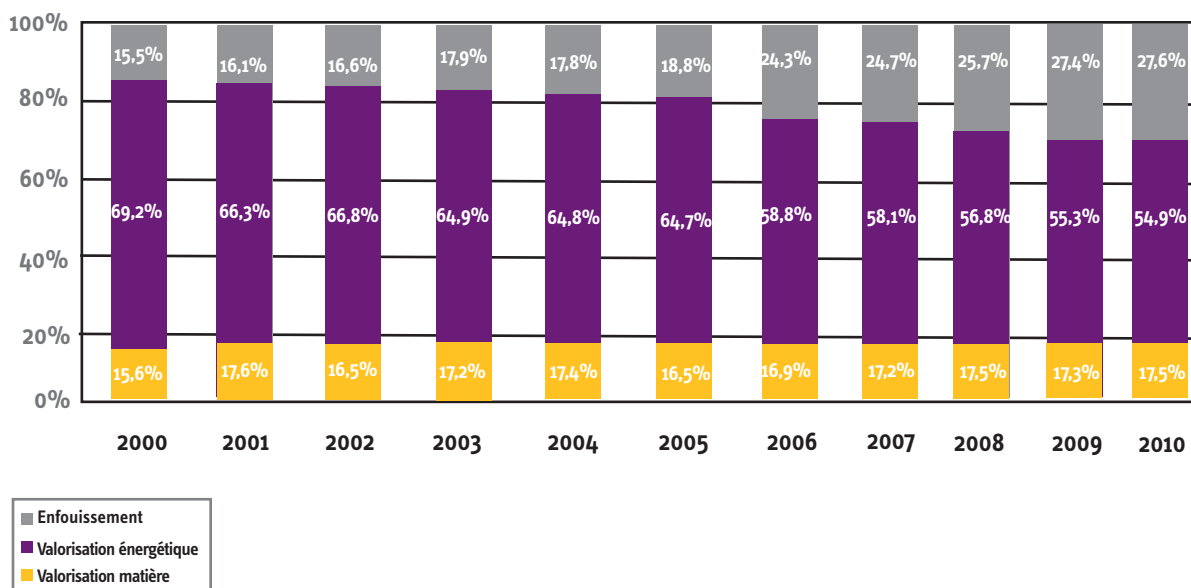
Le centre d'enfouissement de classe 2 implanté à Soignolles-en-Brie

2.7 Evolution des types de traitement des déchets

Les tonnages recyclés sont constitués des déchets issus du centre de tri vers les filières de valorisation, des déchets végétaux et encombrants valorisés (collecte en porte à porte et déchèteries). Les déchets résiduels alimentent l'usine d'incinération de Créteil, permettant de produire de l'électricité et de la chaleur en cogénération. Les autres déchets, tels les objets encombrants non valorisables (produits obtenus après tri), sont enfouis en centre d'enfouissement technique de classe 2.

La répartition entre les différents modes de traitement reste stable.

Filières de traitement des déchets produits sur le territoire de la Plaine Centrale



3 Les coûts du service public

3.1 Les dépenses du service

Dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 17 373 557 € (non compris les frais d'administration générale) incluant les dépenses du personnel affecté à la collecte.

Le montant total des dépenses de fonctionnement se décompose comme suit :

Dépenses de fonctionnement (TTC)	2010
Pré Collecte des déchets au porte à porte	6 313 425 €
Tri et traitement des déchets	2 827 171 €
Incinération des déchets	4 875 631 €
Communication	8 286 €
Service Propreté Urbaine	2 384 477 €
Participation au SMITDUMM	19 293 €
Charges de personnel et frais assimilés	711 065 €
Animations scolaires	25 455 €
Divers (matériel, fournitures, entretien....)	49 351 €
Etude d'optimisation de la gestion des déchets	84 476 €
Etude bornes enterrées	74 928 €
TOTAL	17 373 557 €

La TVA à taux réduit : une source importante d'économie

L'article 31 de la loi de finances de 1999 et l'article 279 du code général des impôts permettent aux collectivités qui s'engagent dans la valorisation des emballages, par le biais d'un contrat avec une société agréée par l'Etat, de bénéficier d'un taux de TVA réduit (5,5 au lieu de 19,6 %) sur toutes les prestations de collecte et traitement des déchets.

La Communauté d'agglomération ayant signé, le 4 avril 2006, un contrat avec Eco-Emballages, bénéficie de cette disposition.

Dépenses d'investissement :

Le montant des dépenses d'investissement s'élève à 155 981 € TTC comprenant :

Dépenses d'investissement (TTC)	2010
Fourniture et pose de matériel sur la déchèterie de Limeil-Brévannes : réparation du portail coulissant, installation de robinets de puisage, réparation de l'alarme et de la caméra de video-surveillance, reprise des murs bétons et des bordures de trottoir	25 276 €
Fourniture et pose de matériel sur la déchèterie d'Alfortville : reprise de bordures, réparation du portail coulissant	9 450 €
Travaux de réaménagement de la déchèterie de Créteil	44 591 €
Adaptation des opercules de locaux propreté à Créteil	2 882 €
Mise en place d'abri-bacs sur les centres commerciaux Habette et Manet à Créteil	22 222 €
Mise en place d'abri-bacs rue du 8 mai 1945 à Alfortville sur dalle	21 767 €
Achat de matériel bureautique	357 €
Fond de concours pour le réaménagement du dispositif de présentation des déchets dans le quartier Lyautey à Créteil	21 000 €
Acquisition d'un véhicule de service	8 435 €
TOTAL	155 981 €



■ 3.2 Les recettes

Recettes de fonctionnement :

Les recettes sont essentiellement composées de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) dont l'assiette de base est la même que celle de la taxe foncière. Des recettes complémentaires existent permettant de limiter la pression fiscale. Il s'agit essentiellement des recettes liées à la collecte sélective (soutien à la performance et vente des matériaux) mais aussi à des redevances pour service rendu (dépôt en déchèteries, enlèvements d'office).

Calcul de la TEOM

Chaque année, le Conseil communautaire vote le produit attendu de la TEOM en fonction des dépenses prévisionnelles du service d'élimination des déchets. Cette taxe est assise sur la même assiette que la taxe sur le foncier bâti. Le recouvrement du produit voté est garanti par les services fiscaux, qui prélèvent en contrepartie sur le contribuable 8 % de frais de gestion et de risque d'impayés.

La contribution à la TEOM se monte à 17 373 557 € TTC pour 2010 contre 15 385 935 € pour 2009.

Recettes de fonctionnement (TTC)	2010
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	15 998 008 €
Soutien aux D3E (OCAD3E)	1 140 €
Soutien à la tonne recyclée (Eco-emballages)	816 678 €
Soutien à la tonne recyclée (Ecofolio)	80 737 €
Vente de matériaux recyclés (repreneurs)	310 512 €
Soutien à la communication (Eco-emballages)	70 043 €
Redevances d'accès à la déchèterie pour les Professionnels	7 942 €
Redevances pour services rendus et avoirs	49 733 €
Soutien à l'étude d'optimisation de la gestion des déchets	5 320 €
Soutien à l'étude de mise en place des bornes entrées	33 445 €
TOTAL	17 373 557 €

Recettes d'investissement :

Le montant des recettes d'investissement s'élève à 3 510 €. Il s'agit de l'aide de l'éco-organisme OCAD3E dans le cadre de la collecte des déchets d'équipements électriques et électroniques dans les déchèteries.

COÛT GLOBAL DU SERVICE DE GESTION DES DÉCHETS URBAINS

Population de référence	Dépenses de fonctionnement	Recettes hors TEOM	Coût net	Année
153 362 hab / INSEE 2007	16 534 558 €	1 148 623 €	100€/hab.	2009
154 026 hab / INSEE 2008	17 373 557 €	1 375 549 €	104 €/hab.	2010

En 2010, le montant net (hors recettes liées à la valorisation et redevances) de dépenses de service est de 104 € par habitant contre 100 € en 2009.



■ 3.3 Le montant des principales prestations confiées à des entreprises sous contrat

Les montants inscrits dans le tableau ci-dessous sont les facturations totales effectuées pour les prestations réalisées entre le 1er janvier et le 31 décembre 2010.

Les principales prestations rémunérées par Plaine centrale à des entreprises sous contrat au cours de l'année 2010

Nom de l'entreprise	Nature prestation	Type de contrat et durée	Echéance	Montant annuel des prestations en 2009 (TTC)	Montant annuel des prestations en 2010 (TTC)	Evolution 2009 / 2010
TEMACO	Location et maintenance des conteneurs	MP 5ans	31/03/2011	708 632 €	748 268 €	6%
SITA	Collectes séparatives et ordures ménagères	MP 5ans	31/03/2011	4 879 971 €	5 090 969 €	4%
PAPREC	Evacuation des bennes et déchèteries	MP 5ans	31/03/2011	448 652 €	413 828 €	-8%
SITA	Tri des emballages	MP 5ans	31/03/2011	1 080 778 €	1 166 370 €	8%
SITA	Traitement hors incinération	MP 5ans	31/03/2011	1 445 920 €	1 739 185 €	20%
ECOPUR-VEOLIA PROPRETE	Traitement des déchets de voirie	MP 5ans	31/03/2011	15 072 €	14 517 €	-4%
TRIADIS-SECHE	Collecte et Traitement des déchets toxiques	MP 5ans	31/03/2011	51 288 €	57 941 €	13%
CIE	Incinération des déchets résiduels	Délégation de service public via le SMITDUVM		4 861 161 €	4 853 596 €	0%
Total				13 491 474€	14 084 675€	4%



4 Les faits marquants

■ Nouvelle étude d'optimisation de la gestion des déchets

Depuis 2005, Plaine centrale s'est engagée à développer sur l'ensemble de son territoire une politique d'optimisation de la gestion des déchets et de qualité de service. Cet engagement s'est concrétisé par l'obtention du label QualiTri en 2009, attribué par l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) et la société agréée Eco-Emballages, gage de la qualité de son service public de collecte. En 2009-2010, une vaste étude d'optimisation a été lancée et a permis de renforcer l'idée sous-jacente de QualiTri, que le service de collecte déployé est correctement adapté au territoire et correspond aux besoins des usagers. Toutefois, de nouveaux axes d'amélioration sont proposés pour répondre aux défis du Grenelle de l'environnement tout en apportant un meilleur service dans un cadre de vie préservé : la collecte par conteneurs enterrés en habitat collectif dense, le compostage individuel par exemple.



■ La quinzaine du Développement Durable

En complément des actions réalisées en matière de communication auprès des usagers, Plaine centrale s'est inscrite dans la dynamique de la quinzaine du Développement Durable 2010, organisée du 29 mars au 9 avril 2010. Les animations, proposées pour tous les habitants de Plaine centrale, se sont déroulées à l'Hôtel de ville de Créteil. Les enfants des centres de loisir ont pu repartir avec leur réalisation collective de « M. ou Mme Ecologie », élaborée avec des cartons et plastiques recyclables avec le soutien des messagers du tri. Les enfants du Conseil municipal des enfants de Créteil sont également venus découvrir les expositions. Ceux des écoles primaires de Créteil et de Limeil-Brévannes ont été surpris par la durée de décomposition de certains déchets : 200 à 500 ans pour une canette en aluminium, par exemple. Plus de 1 000 personnes, adultes et enfants, ont été sensibilisés au cours de ces ateliers et jeux.

Actions pédagogiques

Plaine centrale maintient ses efforts en matière de sensibilisation en milieu scolaire où 35 classes ont été sensibilisées (animations de 2 ou 7 demi-journées, selon les demandes des enseignants) par l'association Nature et Société au cours de l'année scolaire 2009/2010. Ces actions pédagogiques ont été complétées par une vingtaine d'interventions des messagers du tri en milieu scolaire mais aussi lors de manifestations diverses.

Communication réalisée auprès des usagers

Une gestion de proximité est assurée grâce à :

- la mise en œuvre d'un contact direct notamment à travers le numéro vert gratuit (0 800 138 391) ;
- l'action des 5 messagers qui réalisent du boîtage ciblé, des actions auprès des usagers, le traitement sur le terrain des plaintes d'usagers, le contrôle du prestataire de collecte, le contrôle de la prestation de mise à jour du parc de bac...
- la parution d'articles dans les bulletins municipaux ;
- l'édition des calendriers annuels de collecte synthétisant tous les secteurs de collecte spécifique à chacune des villes, distribués dans toutes les boîtes à lettres sur les 3 villes en décembre 2009 ;
- la mise à jour permanente du site internet de Plaine centrale page « Déchets » : www.agglo-plaine-centrale94.fr



5 A l'avenir...

■ Collecte des déchets textiles

La loi n°2006-1666 du 21 décembre 2006 de finances pour 2007, prévoit que toutes les personnes physiques ou morales, qui mettent sur le marché national à titre professionnel des produits textiles d'habillement, des chaussures ou du linge de maison neufs destinés aux ménages, sont tenus de contribuer ou de pourvoir au recyclage et au traitement des déchets issus de ces produits. C'est la société Eco TLC, agréée par les pouvoirs publics, qui devra organiser le dispositif de collecte et de valorisation. Conformément à l'arrêté du 17 mars 2009, l'éco-organisme percevra les contributions des producteurs pour financer le recyclage et le traitement des déchets textiles.



■ Compostage domestique

Plaine centrale souhaite inciter le compostage domestique sur son territoire puisque cette pratique répond aux objectifs généraux de réduction de la production des déchets à la source. Le compostage permet de fabriquer un engrais naturel en utilisant les déchets ménagers fermentescibles (épluchures, marc de café, reliefs de repas, etc.) et déchets végétaux. L'intérêt de cette action est double, écologique d'abord afin de limiter le tonnage de déchets résiduels transportés et incinérés, puis économique car chaque tonne transformée est économisée. Une formation, pour permettre une bonne production du compost, devrait être assurée lors de la remise du composteur.

■ Collecte en conteneurs enterrés

La collecte en conteneurs enterrés consiste en la mise en place, sur le territoire, de bornes d'apport volontaire enterrées pour la collecte du verre, des emballages et des déchets résiduels. Ces bornes sont constituées d'une cuve destinée à être enterrée et d'une partie aérienne discrète munie d'une trappe d'introduction des déchets. Cet équipement présente l'avantage d'améliorer le cadre de vie en supprimant la présentation des bacs roulant à la collecte (1 container = 10 bacs de 500 litres), d'améliorer le geste de tri et de diminuer les fréquences de collecte. Les locaux propres intérieurs libérés pourront être réaffectés à d'autres fonctions comme le stockage des objets encombrants.

Une étude d'implantation pour la mise en place de ces nouveaux dispositifs de collecte sur certaines résidences de l'habitat vertical a été lancée début 2011 par Plaine centrale pour un montant de 150 000 euros.



■ Transports alternatifs

Plaine centrale, à l'initiative du développement du transport alternatif à la route par la voie d'eau pour les journaux-revues-magasins issu du tri des usagers, achemine depuis mai 2008 les papiers triés par barge sur la Seine jusqu'au papetier reprenneur situé à Rouen. De même, depuis novembre 2007, les mâchefers produits par l'incinération des ordures ménagères des habitants sont acheminés par péniche jusqu'au centre de traitement situé à Ile-les-Meldeuses (77). Des projets de transport alternatifs concernant les matériaux triés (acier, aluminium, cartons et emballages liquides alimentaires, plastiques, verre) sont actuellement à l'étude et devraient aboutir d'ici 2012.





Création de la Plaine Centrale :

Plaine Centrale est une Communauté d'agglomération créée le 1er janvier 2001 et constituée par les communes d'Alfortville, de Créteil et de Limeil-Brévannes (154 026 habitants, INSEE 2008).

- **Mise en place du tri depuis :**

- 1994 à Créteil,
- 1999 à Limeil-Brévannes,
- 2000 à Alfortville.

- **3 déchèteries depuis :**

- 1998 à Créteil,
- 2003 à Limeil-Brévannes,
- 2006 à Alfortville.

- **Mise en place des nouveaux marchés de collecte et traitement des déchets :**

- au 1^{er} janvier 2006 à Créteil,
- au 1^{er} janvier 2007 à Alfortville et Limeil-Brévannes.

- **Evolution de la TEOM**

Evolution de la TEOM	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Evolution 2008/2009
Population de référence	135 915 hab INSEE 1999	135 915 hab INSEE 1999	135 915 hab INSEE 1999	135 915 hab INSEE 1999	135 915 hab INSEE 1999	135 915 hab INSEE 1999	153 362 hab INSEE 2007	154 026 hab INSEE 2008	0,43%
Montant de la TEOM	11 001 629 €	12 257 908 €	13 130 519 €	14 057 050 €	14 242 685 €	14 601 498 €	15 385 935 €	15 998 008 €	3,98%
Coût à l'habitant	81 €/hab	90 €/hab	97 €/hab	103 €/hab	105 €/hab	107 €/hab	100 €/hab	104 €/hab	3,53%



INDICATEURS sur le SERVICE PUBLIC d'élimination des déchets de Plaine centrale

Caractéristiques de Plaine centrale

Nom de l'EPCI :	CA Plaine centrale du Val-de-Marne
Compétence :	collecte et traitement
Nombre de communes :	3
Taux d'habitat vertical :	74%
Population desservie (INSEE 2008)	154 026 habitants

Indicateurs techniques sur les opérations de collecte

Mode principal de gestion du service de collecte : régie ou prestations

prestation

	2009 Base population INSEE 1999	2010 Base population INSEE 2008	Références IdF 2009 ORDIF
Population desservie (INSEE 2008)	153 362 hab	154 026 hab	--
Tonnage total de déchets collectés	79 376 t	79 956 t	--
Total déchets collectés (ratio par habitant)	366 kg/hab	369 kg/hab	419 kg/hab
Ordures ménagères résiduelles collectées au PaP (ratio par habitant)	272 kg/hab	272 kg/hab	315 kg/hab
Emballages (dont verre) et journaux-magazines collectés au PaP (ratio par habitant)	59 kg/hab	60 kg/hab	56 kg/hab
Déchets végétaux collectés au PaP (ratio par habitant)	14 kg/hab	18 kg/hab	19 kg/hab
Encombrants collectés au PaP (ratio par habitant)	22 kg/hab	23 kg/hab	29 kg/hab
Taux de refus en centre de tri (pour les usagers)	21,4%	20,8%	27%
Déchets apportés en déchèterie (ratio par habitant)	92 kg/hab	92 kg/hab	61 kg/hab
Mode principal de traitement des déchets ménagers	Incinération	Incinération	Incinération

Indicateurs financiers

	2010	2010 Base population INSEE 2008
Coût du service public à la charge de la collectivité	17 373 557€	113€/hab
Contributions des usagers (TEOM, REOM, RS)	15 998 008€	104€/hab



Glossaire des termes technique et abréviations

ADEME : agence de l'environnement et de maîtrise de l'énergie

AV : apport volontaire

CET : centre d'enfouissement technique, communément « décharge » (de classe 1 pour les déchets dangereux, de classe 2 pour les déchets ménagers et de classe 3 pour les gravats et déchets inertes)

CS : collecte sélective

Déchet ultime : En référence à la loi de juillet 1992, un déchet est considéré comme ultime si son traitement et/ou sa valorisation ne peut pas être réalisés dans des conditions techniques et économiques locales acceptables.

DEEE : déchets d'équipements électriques et électroniques

DEIC : déchets d'emballages industriels et commerciaux

DEV : déchets verts

DIB : déchets industriels banals

DMA : déchets ménagers et assimilés

DMR : déchets ménagers résiduels (« sac gris »)

DMS : déchets ménagers spéciaux

DTQD : déchets toxiques en quantité dispersée

EMR : emballages ménagers recyclables

ELA : emballages de liquides alimentaires

OE : objets encombrants

ORDIF : observatoire régional des déchets d'Ile-de-France

PAP : porte-à-porte

TEOM : taxe d'enlèvement des ordures ménagères

TGAP : taxe générale sur les activités polluantes

UIOM : usine d'incinération des ordures ménagères

ANNEXES

Calendriers avec les secteurs de collecte 2010

Synoptique des déchets

